MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SDJES 38

Obligations des Associations Sportives

Stages

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBLIGATION D'AFFICHAGE
Art R 322-5 Code du Sport

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

- **Assurance Responsabilité Civile** VALIDE
- **Information sur les dispositifs de signalement Violences.**

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBLIGATION D'AFFICHAGE
Art R 322-5 Code du Sport

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

- **Diplômes professionnels ainsi que des cartes professionnelles**

- **Attestations de stagiaire de la formation professionnelle (Apprentis…)**

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBLIGATION
Art R 322-4 Code du Sport

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

- **Trousse de Secours :**

•Couverture de survie
•Pansements adhésifs de différents formats, Compresses stériles de différents formats, Bandes extensibles, Sparadrap
•Paire de ciseaux , Paire de gants jetables
•Compresses de désinfectant, Gel hydroalcoolique, Sérum physiologique stérile

- **Dates de péremption**

- **Moyen de Communication**

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté Égalité Fraternité

OBLIGATION
Art R 322-6 Code du Sport

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté Égalité Fraternité

- **Information en cas d'accident ou d'incident grave dans les 48h**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

cerfa

N°15796*02

Fiche de signalement et d'enquête d'accident[1] ou incident[2] grave dans un Etablissement d'activités physiques ou sportives (EAPS)

A remplir par l'exploitant de l'établissement pour tout accident ou incident grave survenu au sein de l'établissement [3] et à envoyer dans les 48 heures au service départemental de l'Etat chargé des sports (DDCS/DDCSPP) du lieu de l'accident/incident.

Cadre réservé à l'exploitant de l'établissement

Fiche remplie le _ _ / _ _ / _ _ _ _ N° département |__|__|__|

Nom de la personne effectuant le signalement .....

Fonction .....

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Courriel. .....

Cadre réservé à l'administration (DDCS/DDCSPP)

- https://portail-educateurs-etablissements.sports.gouv.fr/declaration-incident-accident-grave/declaration/accueil

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBLIGATION
Art L 322-4-1 « Loi Abitbol »

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

- **De signalement du comportement d'une personne mettant en danger la santé ou la sécurité physique ou mentale des pratiquants**

- signal-sports@sports.gouv.fr

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

STAGES

Accueils collectifs de mineurs (ACM)

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Qu'est-ce qu'un accueil collectif de mineurs (ACM) ?

Art. L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

- A partir de 7 mineurs accueillis
- En dehors d'une famille
- Hors temps scolaire (vacances, loisirs)

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté Égalité Fraternité

Quels sont les différentes catégories d'ACM ?

Art. R. 227-1 du CASF

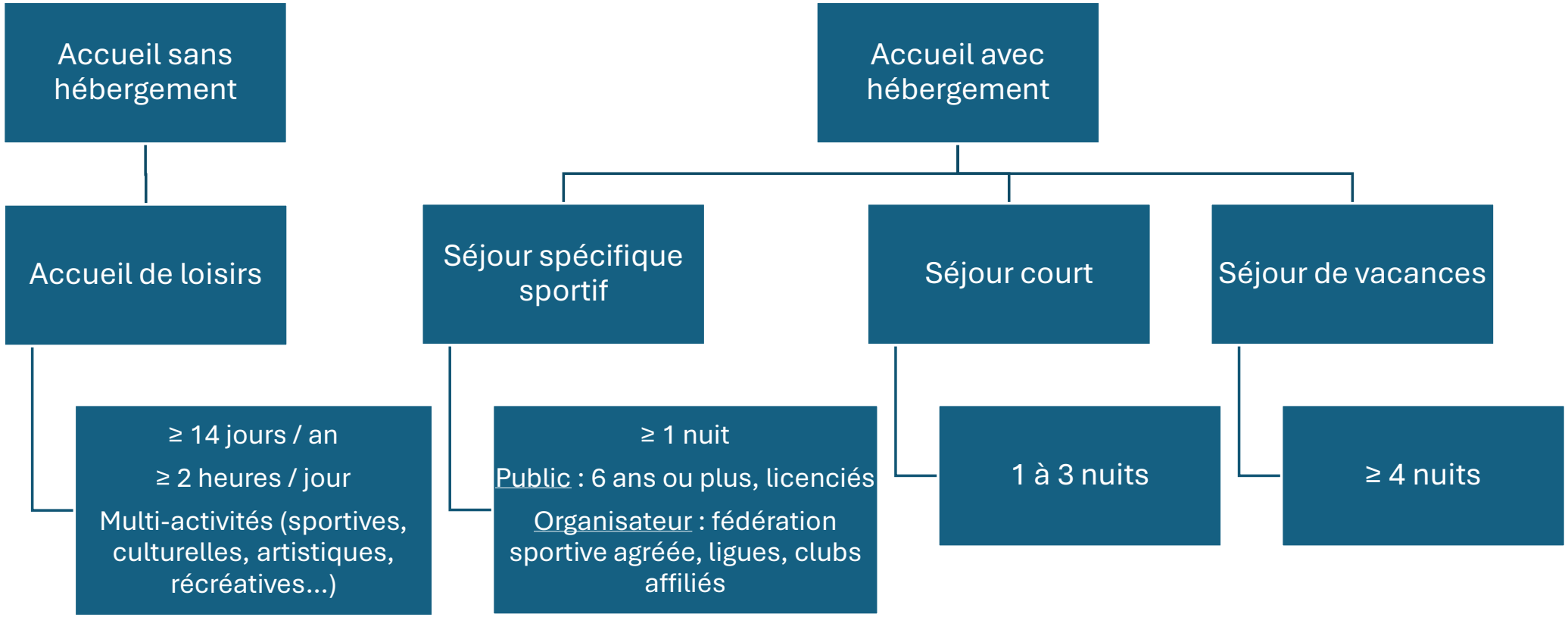

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Est-ce que mon stage relève du champ des ACM ?

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Je déclare :

- Les stages sans hébergement, organisés au moins 14 jours dans l'année (consécutifs ou non) avec au minimum 2 heures par jour et proposant une diversité d'activités (sportives, culturelles, artistiques, récréatives, etc.)
- Les stages destinés exclusivement aux licenciés, à partir d'une nuitée, y compris ceux prévus en préparation d'une compétition
- Les stages avec nuitée(s) de détections ou sélections de jeunes talents
- Les stages avec nuitée(s) dont les participants ne sont pas tous licenciés, qu'ils intègrent ou non une compétition
- Les stages avec nuitée(s) qui ne comportent pas de compétition officielle

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Est-ce que mon stage relève du champ des ACM ?

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Je ne déclare pas :

- Les stages sans hébergement, proposant uniquement des activités sportives
- Les stages avec nuitée(s) au cours desquels se déroulent une compétition sportive officielle où tous les participants sont licenciés
- Les stages de moins de 7 mineurs
- Les stages organisés pour des participants majeurs

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Quelles sont les obligations réglementaires pour un ACM ?

Art. R227-1 à R227-22 du CASF

Avant le stage

- Le projet éducatif
  - Par l'organisateur
    - Les objectifs éducatifs
    - Les moyens matériels, humains, financiers
- Le projet pédagogique
  - Par le directeur du stage
    - Activités
    - Fonctionnement
    - Caractéristiques locaux
    - ...
- Assurance responsabilité civile
  - Organisateur du stage
  - Exploitant des locaux
- Déclaration
  - Stage
  - Local

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Quelles sont les obligations réglementaires pour un ACM ?

Art. R227-1 à R227-22 du CASF

➡ Durant le stage

L'encadrement

- Séjour sportif
  - Directeur majeur
  - ≥ 2 encadrants
  - Qualifications : Code du Sport
- Séjour court
  - Directeur majeur
  - ≥ 2 encadrants
- Séjour de vacances / accueil de loisirs
  - Diplômes de direction et d'animation requis
  - ≥ 2 encadrants
  - 1 animateur pour 8 enfant < 6 ans
  - 1 animateur pour 12 ≥ 6 ans

Hygiène et sécurité

- Lieux adaptés aux conditions climatiques
- Restauration : conditions d'hygiène respectées

Santé

- Registre de soins
- Lieu isolement malades
- Fiches sanitaires, vaccination

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Comment déclarer un ACM ?

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

1) L'association organisatrice contacte le SDJES pour se créer un compte organisateur

- Formulaire à remplir (informations sur l'organisateur et le stage) + projet éducatif

2) L'exploitant du local contacte le SDJES pour déclarer son local

3) L'association organisatrice déclare son stage, via l'application TAM, auprès du SDJES du département dans lequel se trouve son siège.

- Déclaration initiale au plus tard 2 mois avant le début du séjour ;
- Déclaration complémentaire au plus tard 8 jours avant (liste des personnes participant à l'accueil).

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour toute question concernant les ACM

PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contacts du SDJES 38 :

Traitement des appels téléphoniques uniquement les après-midis du lundi au vendredi

- Pour les ACM avec hébergement : 04.76.74.79.29
- Pour les ACM sans hébergement : 04.76.74.78.09
- sdjes38-acm-declaration@ac-grenoble.fr : pour toute question liée à une déclaration d'ACM
- sdjes38-acm-reglementation@ac-grenoble.fr : pour toute question réglementaire et/ou pédagogique.
- sdjes38-acm-incident@ac-grenoble.fr : pour déclarer auprès du SDJES 38 tout évènement grave en ACM.